

# L' Abeille.

2me. Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

2me. Année.

VOL. II.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 24 JANVIER 1850.

No. 10.

## L'HIVER.

L'aurore, en cette saison,  
S'accommode à notre paresse,  
On ne voit pas qu'elle se presse  
De paraître sur l'horizon.

Le soleil d'un pas languissant,  
Fournit sa vaste carrière,  
Et de mépris ou de colère,  
Ne nous regarde qu'en passant.

Déjà les montagnes voisines,  
Nous présentent le triste hiver,  
Elles quittent leur habit vert,  
Pour prendre leurs robes d'hermines.

De nos odorantes moissons,  
Les vents ont dépoüillé la terre,  
Et dans le plus riche parterre,  
On ne voit que des glaçons.

Rien ne flatte plus nos désirs,  
Rien ne nous plaît à la campagne,  
L'hiver, que l'honneur accompagné,  
Vient d'en éteindre les plaisirs.

ROUBIN.

## UNIVERSITÉ D'OXFORD.

(suite)

La plus haute dignité de l'Université est celle de Chancelier; elle est à vie et se donne par élection. Celui qui est honoré de cette charge doit être un noble de la première distinction; c'est aujourd'hui le duc de Wellington qui en est revêtu. Le Chancelier ne réside point à Oxford; il est même d'usage qu'il n'assiste aux assemblées universitaires que dans certaines occasions rares, par exemple, pour son installation et lors d'une visite royale. Il a néanmoins dans l'Université une autorité très-grande. Les devoirs de sa charge qui demandent la résidence sont remplis par un député, nommé Vice-Chancelier; ce dignitaire est toujours un chef de collège. Il n'est nommé que pour un an; mais il reste ordinairement en place pendant quatre ans. Il jouit d'une considération singulière et d'une autorité qui s'étend non seulement sur l'Université, mais encore sur la ville d'Oxford et les comtés voisins.

Le Grand-Sénéchal, dont la charge est à vie, et qui est toujours un noble, est le premier justicier de l'Université: ses devoirs consistent à prêter aide au Chancelier et au Vice-Chancelier dans l'exercice de leurs fonctions, à juger les causes majeures concernant les membres de ce corps lorsqu'il en est requis par le Chancelier,

et enfin à tenir, par lui-même ou par son député, la cour foncière de l'Université.

Deux officiers, appelés *Proctors*, sont chargés de surveiller la conduite des membres de l'Université; et, au besoin, de punir les fautes qui se commettent hors des Collèges; ils jouissent de leur dignité un an seulement, et ils doivent être maîtres-ès-arts.

Les chefs de Collège jouissent de beaucoup de considération et de pouvoir. Les émoluments qu'ils reçoivent et les demeures qu'ils occupent, témoignent de l'estime que l'on a pour leur dignité. Le titre qu'on leur donne n'est pas le même dans tous les Collèges; c'est ordinairement celui de Président, de Maître, de Recteur ou de Prévost; dans les *Halls*, c'est toujours celui de Principal, et à Christ-Church, celui de Doyen, parce qu'en effet le chef de ce Collège est toujours en même temps doyen du chapitre de la Cathédrale. Chacun de ces chefs gouverne son Collège avec l'aide et les conseils des autres membres du même Collège, qu'on appelle ordinairement *Fellow*.

Il y a à Oxford vingt-neuf chaires fondées pour l'enseignement des sciences et des lettres. Comme elles sont bien dotées, elles ne restent jamais longtemps vacantes; mais beaucoup des professeurs qui les occupent n'ont presque rien autre chose à faire que d'en percevoir le revenu. Cet abus résulte de plusieurs causes: la première est le changement apporté dans le cours d'études, qui ne comprend plus l'enseignement de plusieurs sciences jugées inutiles autrefois; la seconde est que les *Tutors* qui enseignent dans les collèges croient que leurs élèves, après avoir reçu leurs leçons, peuvent se passer de celles des professeurs. On dit que ces Messieurs ont assez de puissance pour maintenir cet abus malgré le désir contraire des autorités.

Les étudiants d'Oxford se divisent en deux catégories: les *Gradués* et les *Sous-Gradués*. Les premiers sont ceux qui ont pris un ou plusieurs degrés dans l'Université; les autres sont des jeunes gens, qui font là ce que nous faisons ici: c'est-à-dire qu'ils doivent du grec et du latin

assaisonnés d'histoire, de géographie, etc.

Le premier degré que l'on obtient est celui de *Bachelier-ès-arts*, (B. A.). On n'y est admis qu'après un séjour de seize termes, ou quatre ans, fait à l'Université, et qu'après avoir subi des examens satisfaisants sur la plupart des matières qui font partie de notre propre cours d'études. Douze termes, ou trois ans après, on peut obtenir le degré de *Maître-ès-arts*, (M. A.) Les autres degrés qui se confèrent à Oxford exigent des études spéciales, dont la durée est fixée par les statuts. Ces degrés sont: ceux de Bachelier et de Docteur en théologie [B. D. et D. D.]; ceux de Bachelier et de Docteur en droit civil [B. C. L. et D. C. L.]; ceux de Bachelier et Docteur en Médecine (B. M. et D. M.). On confère aussi quelque fois les degrés de Bachelier et de Docteur en musique.

Les affaires générales de l'Université sont réglées dans trois conseils différents. Le premier est composé du Vice-Chancelier, des *Proctors*, et des chefs de Collèges; on l'appelle *Assemblée Hebdomadaire*; il se réunit en effet chaque semaine pour discuter tout ce qui a rapport au bien de l'Université, et aviser aux moyens de l'obtenir. Le second, appelé *House of Congrégation*, se compose des mêmes et d'un certain nombre d'autres dignitaires et gradués. Ils s'assemblent pour accorder des grâces et des dispenses et pour conférer des degrés. Le troisième, nommé *House of Convocation*, se compose de tous les dignitaires, professeurs, &c., et aussi de tous ceux qui ont pris des degrés de Docteur ou de A.M. dans l'une des facultés de l'université, pourvu qu'ils aient rempli certaines conditions. C'est dans ce conseil que réside la plus haute autorité de l'Université; cependant le Chancelier, et, en son absence, le Vice-Chancelier, y ont un droit de veto absolu sur toutes les délibérations.

Les privilèges de l'Université d'Oxford sont nombreux et importants; quelques uns même peuvent paraître exorbitants dans le siècle où nous vivons. Un des plus remarquables est celui d'envoyer deux représentants à la Chambre des communes du Royaume.

Les costumes d'Oxford sont très-beaux: la forme en est, à peu près, celle de nos ro-